

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 217

présenté par
M. Jacquat, rapporteur
au nom de la commission des affaires sociales
pour la branche vieillesse

ARTICLE 50

À l'alinéa 9, substituer à la troisième occurrence du mot :

« et »,

le signe de ponctuation :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.